

SUPER COUPE INTERNATIONALE MASTERS FIA KARTING - KZ2

RÈGLEMENT SPORTIF

La CIK-FIA organise la Super Coupe Internationale Masters FIA Karting - KZ2 («la Super Coupe») qui est la propriété de la CIK-FIA. La Super Coupe couronnera le Pilote vainqueur de la Super Coupe Internationale Masters FIA Karting - KZ2. Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organisateurs, Prestataire de services, Concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant la Super Coupe.

Au sens du présent Règlement Sportif, le masculin générique utilisé par souci de concision s'applique au sexe féminin.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant à la Super Coupe s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International («le Code»), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting («le Règlement Technique»), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Générales»), les Prescriptions Spécifiques applicables aux Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Spécifiques»), le Règlement Particulier de la Compétition, les Notes de l'Épreuve du Directeur d'Épreuve et le présent Règlement Sportif.

3) Seule la CIK-FIA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) La Super Coupe se déroule en une seule Compétition. Pour toute activité en piste, le circuit sera fermé pour tous les Pilotes et karts de compétition du lundi au mercredi de la semaine au cours de laquelle la Compétition FIA Karting se déroule.

Dans le cas où une Compétition dûment inscrite au Calendrier Sportif National ou International a lieu le week-end précédent sur le circuit, celui-ci sera fermé pour tous les Pilotes et karts de compétition à partir du jour où la Compétition se termine jusqu'au mercredi de la semaine au cours de laquelle la Compétition FIA Karting se déroule.

5) La Compétition aura le statut de Compétition internationale libre.

6) La Compétition comportera une phase finale, nommée «Finale». La distance de la Finale, à partir du signal de départ jusqu'au drapeau à damier, sera égale au nombre minimum de tours complets nécessaires pour dépasser la distance de 30 km. Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée («la Ligne») à la fin du tour pendant lequel cette distance est atteinte. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

FIA KARTING INTERNATIONAL MASTERS' SUPER CUP - KZ2

SPORTING REGULATIONS

The CIK-FIA organizes the FIA Karting International Masters' Super Cup - KZ2 («the Super Cup») which is the property of the CIK-FIA. The Super Cup title will be awarded to the winner of the FIA Karting International Masters' Super Cup - KZ2. All the parties concerned (FIA, CIK-FIA, ASNs, Organizers, Service Provider, Competitors and circuits) undertake to apply and observe the rules governing the Super Cup.

Under the present Sporting Regulations, terms referring to natural persons are applicable to both genders.

REGULATIONS

1) The final text of these Sporting Regulations shall be the French version which will be used should any dispute arise as to their interpretation. Headings in this document are for ease of reference only and do not form part of these Sporting Regulations.

GENERAL UNDERTAKINGS

2) All Drivers, Competitors and Officials participating in the Super Cup undertake, on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions of the International Sporting Code («the Code»), the Code of Driving Conduct on Karting Circuits, the Karting Technical Regulations («the Technical Regulations»), the General Prescriptions applicable to the FIA Karting international Competitions and Championships, Cups and Trophies («the General Prescriptions»), the Specific Prescriptions applicable to the FIA Karting Championships, Cups and Trophies («the Specific Prescriptions»), the Supplementary Regulations of the Competition, the Race Director Event Notes and these Sporting Regulations.

3) Only the CIK-FIA is entitled to grant waivers to these Sporting Regulations.

PRINCIPLE AND RUNNING

4) The Super Cup is run over one single Competition. For any track activity, the circuit will be closed for all competition karts and Drivers from Monday to Wednesday of the week in which the FIA Karting Competition takes place.

If a Competition duly registered on the National or International Sporting Calendar takes place on the circuit the previous weekend, the circuit will be closed for all competition karts and Drivers from the day the Competition ends until Wednesday of the week in which the FIA Karting Competition takes place.

5) The Competition will have the status of full international Competition.

6) The Competition will comprise a final phase named «Final». The distance of the Final, from the starting signal to the chequered flag, will be equal to the minimum number of full laps necessary for reaching the distance of 30 km. The chequered flag will be shown to the leading kart when it crosses the finishing line («the Line») at the end of the lap during which that distance is reached. The Line consists in a single line across the track.

CLASSEMENTS

7) Article 19 des Prescriptions Spécifiques.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

8) Les candidats devront être titulaires de Licences Internationales de Concurrent en cours de validité et des autorisations (visas) nécessaires délivrées par leur ASN affiliée à la FIA.

9) Les candidatures de participation à la Super Coupe devront être soumises à la CIK-FIA au plus tard le 17 septembre au moyen du formulaire d'engagement disponible sur www.fiakarting.com et devront être accompagnées des copies de licences et droits d'engagement à l'ordre de la FIA. Les candidats refusés seront avisés avant le 24 septembre.

Le nombre des engagés à la Compétition sera limité à 72. Une liste de réserve sera établie dans le cas où la CIK-FIA recevrait plus de candidatures que de places disponibles. Seront pris en considération, par ordre de priorité de réception au secrétariat de la CIK-FIA, les Pilotes ayant présenté un dossier complet et réglé les droits d'engagement.

10) Les candidatures devront comprendre :

a) une confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à la Super Coupe, a lu et compris le Code, les Prescriptions Générales, les Prescriptions Spécifiques, les Annexes, le Règlement Technique et le Règlement Sportif, et s'engage à les observer;

b) les noms, coordonnées et détails du Pilote.

11) Les formulaires d'engagement incomplets ou seulement envoyés par fax ne seront pas pris en considération.

PILOTES ADMIS

12) Les Pilotes s'engageant à la Super Coupe doivent être titulaires d'une Licence Internationale de Karting de Degré «E», délivrée par leur ASN affiliée à la FIA, en conformité avec l'Article 3.4.3 des Licences Internationales de Karting pour Pilotes & du Code de Conduite. En outre, les Pilotes doivent être âgés de 35 ans (atteignant leurs 35 ans dans le courant de l'année civile).

Ne seront pas admis à s'engager les Pilotes ayant, au cours des 30 mois précédents, soit participé à une quelconque Compétition comptant pour un Championnat FIA Karting en catégorie KZ, soit terminé parmi les 15 premiers d'une quelconque Compétition comptant pour un Championnat, Coupe ou Trophée FIA Karting en catégorie KZ2. Cette règle est applicable à partir du 1er janvier 2025, sans effet rétroactif, pour les Pilotes ayant participé à des Compétitions FIA Karting en KZ2 Masters au cours des saisons précédentes.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

13a) La Super Coupe est réservée aux karts de KZ2, tels que définis par le Règlement Technique.

13b) Les modifications suivantes seront possibles durant la Super Coupe après la publication de la liste des inscrits sur le site internet

CLASSIFICATIONS

7) Article 19 of the Specific Prescriptions.

COMPETITORS' APPLICATIONS

8) Applicants must hold valid Competitors' International Licences and the necessary authorisations (visas) issued by their ASNs affiliated to the FIA.

9) Applications to participate in the Super Cup shall be submitted to the CIK-FIA by 17 September at the latest by means of the entry form available on www.fiakarting.com and must be accompanied by the copies of the licences and entry fees to the order of the FIA. Unsuccessful applications will be notified before 24 September.

The number of entries in the Competition will be limited to 72. A reserve list will be established should the CIK-FIA receive more candidatures than available seats. Drivers who have presented a complete dossier and settled the entry fee will be taken into consideration according to the order of receipt at the CIK-FIA secretariat.

10) Applications shall include:

a) confirmation that the applicant has read and understood the Code, the General Prescriptions, the Specific Regulations, the Appendices, the Technical Regulations and the Sporting Regulations and agrees, on his own behalf and on behalf of everyone associated with his participation in the Super Cup, to respect them;

b) the names, contact details and data of the Driver.

11) Entry forms that are incomplete or that were sent by fax only shall not be taken into consideration.

ELIGIBLE DRIVERS

12) Drivers entering the Super Cup must be holders of a Grade «E» International Karting Licence, issued by their ASN affiliated to the FIA, in compliance with Article 3.4.3 of the International Karting Licences for Drivers & Driving Conduct. In addition, Drivers must be 35 years of age, (reaching their 35th birthday during the calendar year).

Drivers who have, during the previous 30 months, either taken part in any Competition counting towards an FIA Karting Championship in the KZ category, or finished in the top 15 of any Competition counting towards an FIA Karting Championship, Cup or Trophy in the KZ2 category will not be eligible to enter. This rule is applicable from 1st January 2025, without retroactive effect for drivers who have taken part in FIA Karting competitions in KZ2 Masters in previous seasons.

ELIGIBLE KARTS AND EQUIPMENT

13a) The Super Cup is reserved for KZ2 karts, as defined in the Technical Regulations.

13b) The following changes during the Super Cup will be possible after the publication of the entry list on the www.fiakarting.com web-

www.fiakarting.com, au plus tard 10 jours avant le jour des Vérifications Sportives de la Compétition concernée (lundi 23h59) :

- Pour le Concurrent : Un changement d'Équipement (châssis et/ou moteur) sera autorisé une fois.

Seul le Concurrent peut soumettre une demande de changement d'Équipement par courrier électronique à la CIK ; cette demande doit s'appliquer à tous les Pilotes inscrits par le Concurrent dans la catégorie concernée.

- Pour le Pilote : Un Pilote sera autorisé à changer de Concurrent une fois. Le Pilote doit demander ce changement en remplissant le formulaire concerné disponible sur le site web FIA Karting.

- Un Pilote qui a changé de Concurrent ne sera pas autorisé à changer d'Équipement avec le nouveau Concurrent, si ce dernier demande un changement d'Équipement.

- Toute autre modification séparée ne sera pas autorisée.

Il sera également possible de changer de catégorie (entre la KZ2 Masters vers la KZ2) à cette même échéance.

14) Chaque Pilote aura le droit de présenter aux Vérifications Techniques le matériel suivant :

Nombre de châssis :	2, de même marque
Nombre de moteurs :	2, de même marque
Trains de pneus « slicks » :	*, de la marque prescrite pour la Super Coupe

Les karts devront être présentés complets (châssis, carrosseries et accessoires montés) avec les moteurs.

À partir des Essais Libres, chaque Pilote pourra disposer du matériel suivant :

Nombre de châssis :	2 (les 2 marqués aux Vérifications Techniques)
Nombre de moteurs :	2 (les 2 marqués aux Vérifications Techniques)
Trains de pneus « slicks » :	* (nombre maximum de pneus)

Trains de pneus « pluie » : 2 trains de pneus « pluie » neufs pour les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et la phase finale.

Le nombre de pneus « pluie » réservés aux Essais Libres et aux Warm-Ups n'est pas limité. 1 train minimum est garanti par le Fournisseur officiel de pneus pour les Essais Libres.

Tout Concurrent souhaitant pouvoir disposer d'un plus grand nombre de trains de pneus « pluie » pour les séances d'Essais Libres est tenu de les commander au préalable auprès du Fournisseur officiel de pneus.

* NOMBRE MAXIMUM DE PNEUS SLICKS

a) Le nombre de pneus « slicks » réservés à l'intégralité de la journée test du jeudi (excepté la première session - pneus libres), aux Essais Libres Officiels du vendredi et aux Warm-Ups est limité à 4 trains de pneus neufs.

b) Il a été convenu dans le contrat tripartite entre l'ASN, l'Organisateur et la CIK-FIA que le contrôle des pneus pour la journée test du jeudi sera à effectuer par le Prestataire de services RGMCM en étroite collaboration avec les Commissaires Techniques FIA Karting.

c) Pouvant être utilisés lors des Essais Qualificatifs et des Manches Qualificatives :

- 1,5 trains de pneus « slicks » neufs (3 pneus avant et 3 pneus arrière).

site, at the latest 10 days before the day of the Sporting Checks of the Competition concerned (Monday 11.59 p.m.):

- For the Competitor: A change of Equipment (chassis and/or engine) will be allowed once.

Only the Competitor may submit a change of Equipment by email to the CIK; it must be applicable to all Drivers entered by the Competitor in the category concerned.

- For the Driver: A Driver will be allowed to change Competitor once. The Driver must request this change by filling in the form concerned available on the FIA Karting website.

- A Driver who has changed Competitor will not be allowed to benefit from a change of Equipment with the new Competitor, should the new Competitor request a change of Equipment.

- Any other separate modifications will not be allowed.

It will also be possible to change categories (between KZ2 Masters and KZ2) by the same deadline.

14) Each Driver will be entitled to submit to Scrutineering the following equipment:

Number of chassis:	2, of the same make
Number of engines:	2, of the same make
Sets of «slick» tyres:	*, of the prescribed make for the Super Cup

The karts must be presented in full configuration (assembled chassis + bodywork + extra components) with the engines.

As from Free Practice, each Driver may have the following equipment:

Number of chassis:	2 (the 2 marked at Scrutineering)
Number of engines:	2 (the 2 marked at Scrutineering)
Sets of «slick» tyres:	* (maximum number of tyres)

Sets of «wet weather» tyres: 2 sets of new «wet weather» tyres for Qualifying Practice, Qualifying Heats and final phase.

The number of «wet weather» tyres reserved for Free Practice and Warm-Ups is not limited. A minimum of 1 set is guaranteed by the Official tyre supplier for the Free Practice sessions.

Any Competitor wishing to have a larger number of «wet weather» sets for the Free Practice sessions shall be obliged to order them from the Official tyre supplier beforehand.

* MAXIMUM NUMBER OF SLICK TYRES

a) The number of «slick» tyres reserved for all of Thursday test day (except the first session - free tyres), for Free Official Practice on Friday, and Warm-Ups is limited to 4 sets of new tyres.

b) It was agreed in the tripartite agreement between the ASN, the Organiser and the CIK-FIA that the tyre control for Thursday test day shall be carried out by the Service Provider RGMCM in close collaboration with the FIA Karting Scrutineers.

c) Reserved for use in Qualifying Practice and Qualifying Heats:

- 1.5 sets of new «slick» tyres (3 front and 3 rear tyres).

d) Devant être utilisés exclusivement lors de la Finale :
- 1 train de pneus « slicks » neufs.

e) Distribution :

Lors de la Compétition et conformément au programme, un bon doit être acheté auprès du Fournisseur officiel de pneus. La distribution des pneus se fera dans le Parc d'Assistance et aura lieu par tirage au sort. Les codes-barres correspondant aux pneus attribués à chaque Pilote seront reproduits sur le Passeport Technique du Pilote concerné.

La distribution des pneus « slicks » pour les Essais Libres sera possible le jeudi après-midi selon l'horaire de la Compétition, mais également durant une fenêtre de 30 minutes les vendredi et samedi matin à définir à chaque Compétition par les Commissaires Techniques.

La distribution des pneus « pluie » sera possible aux mêmes horaires que ceux prévus pour la distribution des pneus « slicks », ainsi que durant les warm-up du samedi et du dimanche et en cas d'événements météorologiques soudains.

f) Dépôt :

Les pneus seront stockés sous la responsabilité du Concurrent/Pilote.

15) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société «RAE Systems Inc. (USA)» sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et phase finale pour vérifier que les pneus sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneus ne devra pas dépasser 15 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneus, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite. Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneus ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder au «Parc d'Assistance Départ» et à la «Pré-Grille» : et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la Compétition (Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives ou phase finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

16) Fournisseur officiel de pneus

Lecont est le fournisseur officiel de pneus. Les pneus fournis seront les suivants :

LPM 10x4.50-5 (avant) et LPM 11x7.10-5 (arrière) pour les pneus « slicks », LWR 10x4.20-5 (avant) et LWR 11x6.00-5 (arrière) pour les pneus « pluie ».

Le prix proposé par Lecont est de 215€ par train de pneus « slicks » et de 215€ par train de pneus « pluie » (taxe incluse).

Coordonnées de LeCont :

LeCont S.r.l., Via Pineta 8, 38068 ROVERETO (TN), Italie
- Tél : +39/0464 42 96 02
- Fax : +39/0464 42 90 56
- Courriel : export@lecont.com

17) Gestion des deux châssis

Le choix du châssis (parmi les deux marqués aux Vérifications Techniques) pour les Essais et Manches Qualificatifs et courses de

d) Reserved exclusively for use in the Final:

- 1 set of new «slick» tyres.

e) Distribution:

At the Competition and according to the timetable, a voucher must be acquired from the Official tyre supplier. Tyres will be distributed and allocated by random draw in the Servicing Park. The bar codes corresponding to each Driver will be reproduced on the Technical Passport of the Driver concerned.

«Slick» tyres may be delivered for Free Practice on Thursday afternoon according to the time schedule of the Competition, as well as during a 30-minute window on Friday and Saturday morning, to be defined at each Competition by the Scrutineers.

«Wet weather» tyres may be distributed at the same times as «slick» tires, as well as during the Saturday and Sunday warm-ups and in the case of sudden weather events.

f) Stocking:

Tyres will be stocked under the responsibility of the Competitor/Driver.

15) The measuring device MiniRAE Lite of the company «RAE Systems Inc. (USA)» will be used in Qualifying Practice, Qualifying Heats and final phase to check that the tyres are in conformity with the regulations.

The VOC measurement of the tyres may not exceed 15 ppm (maximum limiting value) under any circumstances.

Note: Pollution of the tyres, e.g. by chain spray, must be avoided since this can result in the limiting value being exceeded.

Should the check establish that one or more tyres are not in conformity with the regulations, the relevant Driver will not be allowed access to the "Start Servicing Park" and to the "Pre-Grid": consequently no participation in the corresponding part of the Competition [Qualifying Practice, Qualifying Heats or final phase]. Protests against this procedure are not admitted. Protests and Appeals in this regard do not have a suspensive effect.

16) Official tyre supplier

Lecont is the official supplier of the tyres. The tyres supplied will be as follows:

LPM 10x4.50-5 (front) and LPM 11x7.10-5 (rear) for «slick» tyres, LWR 10x4.20-5 (front) and LWR 11x6.00-5 (rear) for «wet weather» tyres.

The price proposed by Lecont is €215 per set of «slick» tyres and €215 per set of «wet weather» tyres (incl. tax).

Address of LeCont:

LeCont S.r.l., Via Pineta 8, 38068 ROVERETO (TN), Italy
- Phone: +39/0464 42 96 02
- Fax: +39/0464 42 90 56
- E mail: export@lecont.com

17) Management of the two chassis

The choice of the chassis (from among the two chassis marked at Scrutineering) to be used for the Qualifying Practice and Heats and

la phase finale est laissée à l'appréciation du Pilote. Cependant, en cas de conditions climatiques changeantes, chacun des deux châssis devra être prêt à l'emploi et monté dans deux configurations différentes, l'une de type «sec», l'autre de type «pluie». Les deux châssis devront être introduits en «Parc d'Assistance Départ». Aucun délai supplémentaire ne sera alloué à un Pilote n'ayant pas respecté cette consigne. Seul le châssis sélectionné par le Pilote pourra être amené en «Pré-Grille» et ce choix sera définitif.

La substitution du châssis sélectionné ne sera autorisée que sur décision du Directeur d'Épreuve, en cas de «START DELAYED». Tout Pilote ne disposant pas (ou plus) d'un kart de réserve devra retourner en «Parc d'Assistance Départ» pour effectuer les interventions mécaniques nécessaires et sera invité à s'élancer de la «Pré-Grille» lorsque tous les autres karts auront quitté la «Pré-Grille» pour démarrer leur tour de formation et restera obligatoirement à l'arrière de la formation.

CARBURANT

18) Règlement de distribution

La FIA a désigné Brava Fuel S.L. (Panta Spain), comme Fournisseur officiel du carburant (Panta KART RON 102) devant être utilisé par chaque Pilote.

Le carburant de marque Brava Fuel S.L. sera fourni par Panta Spain au prix maximum de 5,60 euros le litre (taxes incluses), sur le lieu de la Compétition et sans commande préalable par les Concurrents.

Le camion du Fournisseur officiel de carburant désigné arrivera sur le circuit la veille des premiers Essais Libres (voir horaire). Ce programme est sujet à modifications. Toute modification doit être publiée.

Le Pilote achète des Bons de 25 litres au Fournisseur officiel de carburant. Les Pilotes doivent impérativement remettre un Bon du Fournisseur officiel de carburant pour obtenir la quantité de carburant sollicitée.

L'huile destinée au mélange du carburant 2-temps doit être une de celles publiées sur la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA. L'essence sera livrée dans des tonnelets de 27 litres, remplis de 25 litres, ceci permettant aux Concurrents de faire leur mélange. Les tonnelets seront livrés capsulés.

Coordonnées de Brava Fuel S.L. (Panta Spain) :
Brava Fuel S.L.
Major de Sarria 120, 17840 SARRIA de TER (GIRONA), Espagne
- Tél. : +34653485909
- Email : info@pantaspain.com

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

19) Article 2.14 des Prescriptions Générales.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

20) La Compétition se composera d'Essais Libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une phase finale.

a) Essais Libres : Article 18 A des Prescriptions Spécifiques.

b) Essais Qualificatifs : Article 18 B des Prescriptions Spécifiques.

the races of the final phase is left to the discretion of the Driver. However, in case of changing weather conditions, each of the two chassis must be ready for use and set up in two different configurations, one of the "dry-weather" type, the other of the "wet-weather" type. The two chassis must be placed in the "Start Servicing Park". No additional time will be allowed to a Driver who has not respected these instructions. Only the chassis selected by the driver may be taken to the "Pre-Grid" and this choice will be final.

The substitution of the selected chassis will be authorised only by decision of the Race Director, in the Competition that "START DELAYED" is announced. Any Driver who does not dispose (or no longer disposes) of a reserve kart shall return to the "Start Servicing Park" in order to carry out the necessary mechanical interventions; he will be invited to leave the "Pre-Grid" only once all the other karts have left the "Pre-Grid" to start their formation lap, and he will have to stay at the back of the formation.

FUEL

18) Distribution regulations

The FIA has designated Brava Fuel S.L. (Panta Spain), as the Official supplier of fuel (Panta KART RON 102 type) to be used by each Driver.

The fuel of the Brava Fuel S.L. make will be supplied by Panta Spain Fuels at the maximum price of 5.60 euros per litre (incl. taxes), at the venue of the Competition without its being necessary for Competitors to order it previously.

The appointed Official fuel supplier's lorry will arrive at the circuit the day before the first Free Practice (see schedule). This programme is subject to modifications. Any modification shall be published.

The Driver buys 25-litre Vouchers from the Official fuel supplier. Drivers shall hand over a Voucher from the Official fuel supplier in order to obtain the desired fuel quantity.

The lubricant for the 2-stroke fuel mixture must be one of those published on the list of lubricants approved by the CIK-FIA. The fuel shall be supplied in 27-litre drums, filled with 25 litres; this enables Competitors to prepare their mixture. Drums shall be delivered capped.

*Address of Brava Fuel S.L. (Panta Spain):
Brava Fuel S.L.
Major de Sarria 120, 17840 SARRIA de TER (GIRONA), Spain
- Phone: +34653485909
- Email: info@pantaspain.com*

GENERAL SAFETY

19) Article 2.14 of the General Prescriptions.

RUNNING OF THE COMPETITION

20) The Competition will comprise Free Practice, Qualifying Practice, Qualifying Heats and a final phase.

a) Free Practice: Article 18 A of the Specific Prescriptions.

b) Qualifying Practice: Article 18 B of the Specific Prescriptions.

c) Manches Qualificatives : Article 18 C des Prescriptions Spécifiques.

d) Super Manche : Article 18 D des Prescriptions Spécifiques.

e) Phase finale : Article 18 E des Prescriptions Spécifiques.

f) Classements : Article 19 Cas A des Prescriptions Spécifiques.

GRILLES DE DÉPART

21) Article 2.19 des Prescriptions Générales.

PROCÉDURE DE DÉPART

22) Article 2.20 des Prescriptions Générales.

23) Type de départs : départs arrêtés pour karts à boîte de vitesses, tels que définis à l'Article 2.20 des Prescriptions Générales.

24) Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION DES ESSAIS OU D'UNE COURSE

25) S'il devient nécessaire de suspendre la Course ou les Essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, son adjoint) ordonnera qu'un drapeau rouge soit déployé sur la Ligne.

Simultanément, des drapeaux/feux rouges seront déployés à tous les postes de Commissaires de Piste. La décision de suspendre la Course ou les Essais ne pourra être prise que par le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, par son adjoint). Si le signal de cesser de courir est donné :

a) Pendant les Essais :

Tous les karts réduiront immédiatement leur vitesse et rentreront lentement au Parc d'Assistance ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve ou les officiels et tous les karts abandonnés sur la piste en seront enlevés ; les Essais seront relancés à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint).

b) Pendant la Course :

Si un drapeau rouge est déployé pendant une Course, tous les Pilotes doivent réduire immédiatement leur vitesse et être prêts à s'arrêter à tout moment et procéder comme indiqué par le Directeur d'Epreuve ou le Directeur de Course en revenant à la ligne de départ et d'arrivée sur la piste.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ plus de deux tours mais moins de 75% de la distance : Si le juge de fait indique que le carénage avant de plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de

c) *Qualifying Heats: Article 18 C of the Specific Prescriptions.*

d) *Super Heat: Article 18 D of the Specific Prescriptions.*

e) *Final phase: Article 18 E of the Specific Prescriptions.*

f) *Classifications: Article 19 Case A of the Specific Prescriptions.*

STARTING GRIDS

21) *Article 2.19 of the General Prescriptions.*

STARTING PROCEDURE

22) *Article 2.20 of the General Prescriptions.*

23) *Type of starts: standing starts for karts with gearboxes, as defined in Article 2.20 of the General Prescriptions.*

24) *The Stewards may use any video or electronic system likely to help them to take a decision. The Stewards' decisions may supersede those taken by Judges of Fact. Any infringement to the provisions of the Code or of these Sporting Regulations relating to the starting procedure may entail the disqualification of the Driver concerned from the Competition.*

SUSPENDING A PRACTICE OR A RACE

25) *Should it become necessary to suspend the Practice or Race because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy) shall order a red flag to be shown on the Line.*

Simultaneously, red flags/lights will be shown at all marshals' posts provided with these flags. The decision to suspend the race or practice may be taken only by the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy). If the signal to stop racing is given:

a) *During Practice:*

All karts shall immediately reduce speed and go back slowly to the Servicing Park or where indicated by the Race Director or the Officials, and all karts abandoned on the track shall be removed; Practice will be resumed at the discretion of the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy).

b) *During the Race:*

Should a Red Flag be shown during a Race, all Drivers must immediately reduce their speed, and be prepared to stop if need be at any time and proceed as directed by the Race Director or the Clerk of the Course by returning to the start-finish line on track.

In case of restart procedure more than 2 laps but less than 75% of the race distance: If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds

5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

Dans les deux cas suivants :

Aucun mécanicien ou assistance extérieure n'est autorisé avant que le Directeur d'Epreuve/Délégué Technique ne l'autorise.

i) Jusqu'à l'«Aire de Réparation» :

A cet endroit, après autorisation du Directeur d'Epreuve/Délégué Technique, les changements et ajustements sont autorisés, y compris l'introduction du matériel de substitution – à condition d'avoir été placé dans le «Parc d'Assistance Départ» avant le départ initial de la Course ; le ravitaillement est autorisé.

Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé, à aucun moment de la procédure.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ plus de deux tours mais moins de 75% de la distance : Si le juge de fait indique que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

ii) Sur la piste :

Les Pilotes viendront s'arrêter à l'endroit désigné par le Directeur de Course lors du Briefing.

Si l'autorisation est donnée, les pièces de rechange ou les châssis complets « secondaires » peuvent être amenés sur la piste par la porte d'entrée officielle du Parc d'Assistance, ou par la zone désignée par le Directeur d'Epreuve par une autre voie (par exemple, par les barrières, les portes de sortie, etc.)

Le matériel passé doit être remis au mécanicien officiel désigné par le Pilote en question. Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé à aucun moment de la procédure.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de redémarrage (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes doivent avoir terminé tout travail sur le kart et avoir le kart prêt au sol à leur position sur la grille, prêt à courir lorsque l'heure de départ à 5 min de la course est annoncée. Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le Pilote ne pourra pas reprendre la course.

N.B. Cela signifie que dans des conditions normales, il n'est pas nécessaire d'amener un deuxième châssis dans le Parc Fermé en cas de drapeau rouge. Les délais pour effectuer les réparations/remplacements doivent être strictement respectés.

CAS B - PLUS DE 2 TOURS MAIS MOINS DE 75 % DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondi au nombre entier supérieur de tours)

Si la Course peut être reprise (à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint)), l'Article 2.22 des Prescriptions Générales s'appliquera. La grille avec « file unique » sera déterminée par l'ordre d'arrivée du tour précédant celui au cours duquel la Course a été arrêtée.

Seuls les karts ayant franchi la ligne d'arrivée durant le tour précédant la présentation du drapeau rouge ainsi que les karts se trouvant dans l'Aire de Réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge pourront prendre un nouveau départ. Si le Juge de Fait constate que le carénage avant d'un ou plusieurs karts n'était plus dans la position correcte au moment de la suspension de la Course, une pénalité en temps de 5 secondes sera, dans tous les cas, infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s), qui

will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

In both the following cases:

No mechanics or outside assistance is allowed until directed by the Race Director/Technical Delegate.

i) To the "Repair Area":

At this point, after receiving the authorization of the Race Director/Technical Delegate, changes and adjustments are allowed including the introduction of replacement equipment – provided that was placed within "Start Servicing Park" prior to the original race start, refuelling is allowed.

No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

In case of restart procedure more than 2 laps but less than 75% of the race distance: If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

ii) On the track:

Drivers will stop at the place designated by the Race Director during the Briefing.

Once permission is given, spare parts or a complete "second" chassis may be brought onto the track via the official Servicing Park entrance gate or via the area designated by the Race Director (e.g. through gates, exit doors, etc.)

The material being passed must be handed to the official mechanic designated by the Driver in question. No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

The Race Director will announce a restart time (normally +15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart on the ground in their grid position ready to race when the 5 min to race start time is announced.

Failure to be ready to race means that kart or Driver cannot restart the race.

N.B. This means that under normal conditions, it is not necessary to bring a second chassis into Parc Fermé in case of a red flag. Any timings for having repairs/replacements carried out must be strictly adhered to.

CASE B - MORE THAN 2 LAPS BUT LESS THAN 75% OF THE RACE DISTANCE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

If the Race can be resumed (at the discretion of the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy)), Article 2.22 of the General Prescriptions will apply. The single file grid will be determined by the finishing order of the lap prior to that during which the Race was stopped.

Only karts having crossed the finish line during the lap preceding the red flag presentation as well as karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the Race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned, which will be taken into account

sera prise en compte pour déterminer la grille de départ avec « file unique » en cas de reprise de la Course (voir Article 2.22).

Même les karts se trouvant dans la zone de réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge seront autorisés à prendre le nouveau départ.

Aucune intervention sur le kart n'est autorisée sur la piste, à l'exception de la remise en place du carénage avant dans sa position correcte, après que le Juge de Fait/les Commissaires Techniques ont vérifié la position des carénages avant et que l'autorisation a été donnée de le faire.

Si un kart a besoin d'être réparé, il sera emmené dans la zone de réparation, où les travaux ne pourront être effectués qu'avec les outils que le mécanicien du Pilote aura introduits dans le Parc d'Assistance au Départ.

Dans tous les cas, aucune pièce de rechange, quelle qu'elle soit, ni aucun châssis secondaire complet ne sont autorisés.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de reprise (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes devront avoir terminé tout travail sur le kart qui devra reposer sur le sol dans la voie des stands ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve, prêt à courir, lorsque l'heure de départ à 5 min de la Course sera annoncée.

Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le Pilote ne pourra pas reprendre la Course.

A l'appréciation d'un officiel de la FIA, un kart pourra ne pas être autorisé à prendre le nouveau départ pour des raisons de sécurité.

CAS C - 75 % OU PLUS DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondie au nombre entier supérieur de tours)

La Course sera considérée comme terminée – le classement de la Course sera le classement au terme du tour précédant celui au cours duquel le signal d'arrêt de la Course aura été donné.

REPRISE D'UNE COURSE

26) Article 2.22 des Prescriptions Générales.

ARRIVÉE

27) Article 2.23 des Prescriptions Générales.

PARC FERMÉ

28) Article 2.13 des Prescriptions Générales.

INCIDENTS

29) Article 2.24 des Prescriptions Générales.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

30) Chaque ASN ayant inscrit un ou plusieurs Pilotes devra verser à la CIK-FIA 350 euros par Championnat pour alimenter le Fonds de Prix commun récompensant les Championnats.

31) Les droits d'engagement devront être payés par le Concurrent et le bulletin d'engagement retourné dûment signé par toutes les parties concernées.

La CIK-FIA devra être en possession des droits d'engagement sur le compte de la FIA France au plus tard à la date de clôture finale des engagements, fixée au 17 septembre.

to determine the single file starting grid should the Race be resumed (see Article 2.22).

Even karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

No works on the kart are allowed on the track, with the exception of resetting the front fairing to its correct position, after the Judge of Facts/Scrutineers have checked the position of the front fairings and once permission is given to do so.

If any kart needs repair, the kart will be taken to the repair area, where works can be carried out only with the tools that the Driver's mechanic had introduced in the Start Servicing Park.

In any case, no spare parts of any kind or complete second chassis are allowed.

The Race Director will announce a restart time (normally + 15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart ready on the ground in the pit lane or where indicated by the Race Director, ready to race, when the 5 min to Race start time is announced.

Failure to be ready to race means that kart/Driver cannot restart the Race.

At the discretion of an FIA Official, a kart will not be allowed to take part to the restart for safety reasons.

CASE C - 75% OR MORE OF THE DISTANCE OF THE RACE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

The race will be called complete – the classification of the Race will be the classification at the end of the lap prior to that during which the signal to stop the Race was given.

RESUMING A RACE

26) Article 2.22 of the General Prescriptions.

FINISH

27) Article 2.23 of the General Prescriptions.

PARC FERMÉ

28) Article 2.13 of the General Prescriptions.

INCIDENTS

29) Article 2.24 of the General Prescriptions.

ENTRY FEES AND PRIZE FUND

30) *Each ASN having entered one or several Drivers must pay to the CIK-FIA 350 euros per Championship to contribute to the common Prize Fund, which rewards the Championships.*

31) *Entry fees must be paid by the Competitor and the entry form sent, duly signed by all parties concerned.*

The CIK-FIA must have received entry fees in the FIA France account at the latest on the final closing date of entries, set at 17 September.

Pour toute demande d'engagement soumise avant le 10 septembre, 23h59 (heure suisse), le droit d'engagement par Pilote pour la Super Coupe s'élèvera à 730 euros* (dont 150 euros seront versés à l'Organisateur).

Pour toute demande d'engagement soumise entre le 12 septembre et le 18 septembre, le droit d'engagement par Pilote sera porté à 1090 euros (dont 150 euros seront versés à l'Organisateur).

*Les droits d'engagement qui arrivent sur le compte de la FIA France après le 17 septembre seront automatiquement facturés au tarif majoré (1090 euros).

For any entry application submitted prior to 10 September at 11.59 p.m. (Swiss time), the entry fee per Driver for the Super Cup will be 730 euros (150 euros of which will be paid to the Organiser).*

For any entry applications submitted between 12 September and 18 September, the entry fee per Driver will be increased to 1,090 euros (150 euros of which will be paid to the Organiser).

**Entry fees reaching the FIA France account after 17 September will be automatically invoiced at the increased fee (1,090 euros).*